

REFERENTIEL DU CQPM

TITRE DU CQPM : Gestionnaire de configuration

I OBJECTIF PROFESSIONNEL DU CQPM

Le (la) titulaire de la qualification agit généralement au sein des bureaux d'études, des entités de gestion des Programmes, des ateliers d'intégration et de fabrication ou sur les chaînes d'assemblages, dans le cadre de la réglementation et des normes relatives au secteur concerné (Aéronautique, Automobile, Informatique, etc.), et en respectant strictement les règles liées à l'environnement et à la sécurité.

Il (elle) est amené à maîtriser le développement d'un système complexe (et de ses divers composants) et en particulier de s'assurer de la cohérence et de la justesse de toute la documentation technique associée.

Il (elle) gère l'ensemble des modifications apportées à la définition du produit tout au long de son cycle de vie.

Les missions ou activités confiées au titulaire peuvent porter à titre d'exemples non exhaustifs sur :

- L'identification des articles de configuration en relation avec la structure produit, et des différents niveaux de configuration depuis la conception jusqu'à la maintenance ;
- La gestion de la base de référence produit ;
- La gestion des évolutions s'appliquant à cette base de référence ;
- Le contrôle de la conformité du livré par rapport au spécifié, et de la cohérence des données techniques tout au long du cycle de vie ;
- Le contrôle / l'audit des processus de gestion de configuration ;
- La gestion de l'offre Produit au client et du commandé.

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

- 1) Rédiger le plan de gestion de configuration
- 2) Identifier les articles de configuration à partir d'une analyse d'une structure produit, sur ses aspects définition technique, réalisation industrielle et maintenance
- 3) Produire une analyse d'impacts consécutive à une demande d'évolution du produit (sur les aspects technique, économique, performance, industriel, support/service, planning, ...)
- 4) Consolider les éléments nécessaires à la décision de lancement de l'évolution
- 5) Réaliser des rapports d'écarts entre différents stades de configuration (du défini jusqu'au livré)
- 6) Appliquer une procédure d'analyse de configuration
- 7) Communiquer efficacement avec les acteurs (BE, production, qualité, ...)

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et/ ou mesurables, avec niveau d'exigence
1. Rédiger le plan de gestion de configuration	A partir : - d'un plan de développement produit - de règles de gestion de configuration définies - des méthodes de gestion de configuration de l'entreprise - d'un ensemble de contraintes réglementaires (ISO 10007, ...) et économiques.	☐ Les jalons de suivi du plan de développement sont identifiés et pris en compte.
		☐ Les méthodes de vérification de la cohérence des données (dossier de définition, dossier de préparation, assemblage, livraison) sont appliquées.
		☐ Les acteurs impactés par le projet et le planning sont définis.
2. Identifier les articles de configuration à partir d'une analyse d'une structure produit, sur ses aspects définition technique, réalisation industrielle et maintenance	A partir : - d'une structure produit (PBS), - de l'organisation industrielle, - des exigences clients et fournisseurs - d'un ensemble de contraintes réglementaires (ISO 10007, ...) et économiques - d'une méthodologie de création d'architecture.	☐ Les articles de configuration liés à la structure produit et à l'organisation industrielle sont identifiés et documentés de manière implicite ou explicite.
		☐ La méthodologie de création d'une architecture produit est prise en compte et respectée : justification du découpage proposé, explication de la démarche aux acteurs (en particulier les boucles de validation, etc...).
		☐ La formalisation de l'architecture de configuration proposée permet de servir de base de référence aux autres services pour lancer le développement et gérer les évolutions.

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et/ ou mesurables, avec niveau d'exigence
3. Produire une analyse d'impacts consécutive à une demande d'évolution du produit (sur les aspects technique, économique, performance, industriel, support/service, planning, ...)	A partir : - d'un dossier de description d'évolutions défini à minima - d'une date de livraison - d'un ensemble d'articles de configuration. - d'une méthodologie de création d'un dossier technique	☐ Les articles de configuration impactés sont identifiés et les impacts induits par les évolutions sont définis.
		☐ La méthodologie de création d'un dossier technique est respectée : - les éléments techniques, économiques et de production sont collectés, - l'analyse et la synthèse des éléments sont fournis, - le contrôle qualité du dossier et sa diffusion auprès des différents services.
		☐ Le dossier technique d'évolutions est consolidé dans le respect de la planification.
4. Consolider les éléments nécessaires à la décision de lancement de l'évolution	A partir : - d'un dossier de description de modification défini - de l'organisation industrielle	☐ Le plan de suivi comprenant la coordination des acteurs pour préparation à décision et les points de contrôle d'avancements sont définis.
		☐ Tous les éléments nécessaires à la décision sont présents et argumentés. Si le dossier n'est pas exploitable, les compléments d'information demandés par les acteurs sont pris en compte.
		☐ Le lancement de la réalisation de l'évolution est formalisé.

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et/ ou mesurables, avec niveau d'exigence
5. Réaliser des rapports d'écarts entre différents stades de configuration (du défini jusqu'au livré)	A partir : - d'une base de configuration donnée - d'un scénario de programme - des méthodes de l'entreprise (abaques, classifications, ...)	☐ Le contrôle des écarts entre une configuration cible et l'état actuel du produit est effectué.
		☐ Les solutions appliquées permettent de supprimer ces écarts.
		☐ Les impacts sont analysés et la cohérence sur une configuration cible est respectée.
6. Appliquer une procédure d'analyse de configuration	A partir : - d'une configuration définie - d'un jeu de configuration d'éléments à livrer - d'une procédure d'analyse de configuration	☐ Les statuts de configuration (cible actuelle et configuration livrée prévisionnelle) sont disponibles et argumentés.
		☐ Les écarts entre les différents stades de configuration sont identifiés et commentés.
7. Communiquer efficacement avec les acteurs (BE, production, qualité, ...)	- Oralement et/ou par écrit - en langue française et/ou anglaise - avec différents types d'acteurs internes et externes (BE, production, qualité, ...)	☐ Les synthèses faisant apparaître les points clés du dossier relatif au projet (pour présentation écrite ou orale) sont réalisées de manière à être compréhensibles par tous les acteurs.
		☐ Le sujet de la présentation est maîtrisé et met en évidence les résultats en s'appuyant sur des supports adaptés à la situation (documents, schémas, vidéo, ...).
		☐ L'argumentation est structurée, les choix justifiés et les réponses apportées aux questions posées sont cohérentes.

III CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat¹ soit déclaré admissible par le jury de délibération l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification doit être acquis.

IV MODALITES D'EVALUATION

IV.1 Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- Tout engagement dans une démarche ayant pour objet le CQPM (formation, validation des acquis..) implique l'inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressource, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

IV.2 Mise en œuvre des modalités d'évaluation

Les capacités professionnelles sont évaluées à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions de réalisation définies dans le référentiel de certification.

A) Validation des capacités professionnelles

L'acquisition de chacune des capacités professionnelles est validée par une commission d'évaluation sur la base :

- des différentes évaluations
- de l'avis de l'entreprise
- de l'entretien avec le candidat

¹ Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

B) Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Evaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

c) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.